

**SYNDICAT MIXTE DE LOGEMENT SOCIAL DU MORBIHAN – HABITAT 56**

**Réunion du comité syndical du 29 janvier 2024**

**Délibération n° 3 : PRISE DE PARTICIPATION DE MORBIHAN HABITAT DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE CONSTITUEE POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE DU POURPRIO A ELVEN**

Le comité syndical du syndicat mixte de logement social du Morbihan « *Habitat 56* », régulièrement convoqué le 22 janvier 2024, s'est réuni le 29 janvier 2024 à 14 h 30 à l'hôtel du département à Vannes, siège dudit syndicat mixte, sous la présidence de M. David ROBO, 2<sup>ème</sup> vice-président.

*Présents : Jean-Marc DUPEYRAT, Marie-Hélène HERRY, Hortense LE PAPE, Soizic PERRAULT, David ROBO et Michel TOULMINET.*

*Absents : David LAPPARTIENT, Fabrice LOHER et Marc BOUTRUCHE.*

Vu les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 421-2, 4<sup>o</sup> et R. 421-3 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu la délibération adoptée lors de la réunion du comité syndical du 20 mars 2023 relative à la prise de participation par Morbihan Habitat au capital de la SAS constituée pour l'aménagement de la zone du Pourprio à Elven ;

Vu le rapport ;

Considérant les modifications intervenues s'agissant du capital social de cette SAS à constituer depuis la délibération du 20 mars 2023 ;

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide.:**

d'approuver l'apport de Morbihan Habitat au capital social de la SAS « *Elven Pourprio* » à hauteur de 25 % du capital social, soit un montant de 200 000 € (20 000 actions d'une valeur nominale de 10 €).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE (6 VOIX POUR).**

**Le Président du syndicat mixte  
de logement social du Morbihan – Habitat 56**

*Pour le président du syndicat mixte  
et par délégation,  
le directeur général des services*

**Antoine LAFARGUE**